

Planning gardé d'enfants

Par Aurore2707

Bonjour, je souhaite avec une aide concernant un planning de garde pour notre enfant. En effet, la décision de justice est un peu difficile à déchiffrer et je ne tombe pas d'accord avec la papa. Pouvez vous m'éclairer ?

Voici la décision (je synthétise)

-Le père accueillera l'enfant pendant les petites vacances la seconde moitié les années impaires, du samedi 18h au dimanche suivant 18h,
-pendant les vacances d'été : en quatre périodes d'égale durée: les second et quatrième quarts les années impaires.

La moitié des vacances scolaires est décomptée à partir du premier jour de la date officielle des vacances .

Pouvez vous si possible m'éclairer ? Et éventuellement me faire un petit planning?

Je vous remercie pour votre attention .

Bonne journée

Aurore

Par yapasdequois

Bonjour,
5/07 au 31/08 = 58 jours
ce qui donne 4 périodes de 14.5 jours.
05/07 au 19/07 midi
19/07 midi au 02/08 soir
03/08 au 17/08 midi
17/08 midi au 31/08

Voilà.

Mais vous êtes déjà début aout... il va falloir vous arranger à l'amiable pour le mois d'aout.

Et dans le futur prévoyez le calendrier bien à l'avance.

Par Aurore2707

Merci de votre retour c'est en effet ce qui a été convenu mais nous sommes le 3 août et ma fille n'est pas chez moi.
Merci de votre confirmation et de votre rapidité.

Par yapasdequois

Et que dit le père ?
S'il est injoignable, ou refuse de ramener l'enfant sous 24h vous pouvez porter plainte pour non représentation de l'enfant.

Par Aurore2707

J'ai récupéré ma fille. Je vais éclaircir ça dès que possible chez mon avocat .
Je vous remercie infiniment.

Bonne fin de soirée

Par Visiteur

J'ai récupéré ma fille. Je vais éclaircir ça dès que possible chez mon avocat .

Je vous remercie infiniment.

Bonne fin de soirée